

2025ARR132

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation rue d'Isaby, rue du Gabizos, rue du Pibeste, rue du Néouvielle

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU La demande du 14/10/2025 de l'entreprise **CIRCET 9** rue du docteur **CHARCOT**, 31830 PLAISANCE DU TOUCH, représentée par **M Kim CUGGE**
- CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de raccordement du site **RESEAU BESSON 69 LYON/ TAR2**, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 20/10/2025 au 21/10/2025 inclus, le stationnement sera interdit au niveau de la zone des travaux.
La circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie et sera alternée par panneaux réglementaire sur les rues précitées en objet au niveau de la zone du chantier pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **CIRCET** pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 : ➤ Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 14/10/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT

